

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 01 septembre 2023 à 17h

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

N° d'ordre	Référence et objet de la délibération	Décision
1	Délib. n° 53-2023 - Arrêt du bilan de la concertation publique dans le cadre de la procédure du PUD	Approuvée
2	Délib. n° 54-2023 - Habilitation du maire à demander l'avis conforme de la province Sud sur le projet de PUD	Approuvée
3	Délib. n° 55-2023 - Désignation des représentants de la commune de Boulouparis au sein de la commission foncière communale de l'ADRAF	Approuvée
4	Délib. n° 56-2023 - Création de la commission de réhabilitation des sites miniers	Approuvée
5	Délib. n° 57-2023 - Attribution subvention association Boulouparis Solidarité	Approuvée
6	Délib. n° 58-2023 - Autorisation signature convention participation financière OPT traversée Tomo	Approuvée
7	Délib. n° 59-2023 - Autorisation signature convention AFMI (Association de Formation de Musicien Intervenant)	Approuvée

Affiché en mairie le 06/09/2023 et publié sur le site internet de la commune (www.boulouparis.nc)